R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°127/2023

Objet : Demande de subvention pour des travaux d'enfouissement de réseaux aériens au SDEVO.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens Place du Tillé.

Considérant qu'à cette fin, la commune sollicite l'aide financière du Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise au titre du dispositif « Subventions aux enfouissement de réseaux », avec un financement d'un montant total estimé à 17 700,57€ HT.

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à constituer et transmettre au Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise, la demande de subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens Place du Tillé , au titre du dispositif « Subventions aux enfouissement de réseaux », pour un montant total estimé à 17 700,57€ HT.

L'Isle-Adam, le 17 novembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231117-127-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/11/2023
Mise en ligne le 22 novembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr